



Bienvenue à Grandchamp

Le mardi 12 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre en terminale professionnelle dans notre établissement et nous nous réjouissons de l'accueillir le **jeudi 1er septembre 2022 à 10h20** (Classes).

La messe de rentrée sera célébrée le **vendredi 2 septembre 2022** à 9h à la cathédrale Saint Louis et les cours débuteront à 10h20.

Un **dispositif d'accueil spécifique** est organisé par les professeurs principaux. Il sera présenté à votre enfant à la rentrée.

Nous vous rappelons, également, qu'une réunion, à laquelle nous souhaitons avoir le plaisir de vous accueillir, aura lieu dans l'amphithéâtre puis dans les classes, le **jeudi 15 septembre 2022 à 18h00 en présence des professeurs**.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entier dévouement.

Pierre JACQUEMIN
Directeur

Cécile LE GUILLOU
Directrice déléguée à l'enseignement professionnel

Dorothée SABATIÉ-GARAT
Responsable pédagogique

Documents de rentrée

Vous trouverez ci-joint :

① **Le document à remettre au professeur principal le jour de la rentrée**

- ✓ Le coupon des règles de comportement de l'élève dans le cadre scolaire

② **Les documents à conserver**

- ✓ Le règlement intérieur
- ✓ Le règlement des tests
- ✓ La charte informatique
- ✓ La netiquette

Si pour des raisons techniques, vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer ces documents, veuillez contacter Mme GUIGNON au 01.39.24.89.30 (retour le 23/08). Nous vous les enverrons par courrier.

S'épanouir et réussir

NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP - 97 rue Royale - RP 934 - 78000 Versailles
Standard : 01 39 24 12 80 - www.nd-grandchamp.fr



Informations pratiques 2022-2023

Achat des livres

- ✓ Nous nous chargeons de l'achat des manuels scolaires (numérique ou papier) financés pour partie par la région Ile-de-France et par les familles (1^{ère} facture en octobre 2022 sur Ecole Directe).

Carte magnétique personnalisée

- ✓ Elle sera remise en début d'année à votre enfant.
- ✓ Cette carte matérialise l'appartenance de votre enfant à l'établissement, lui permet de rentrer, et sert également de Pass d'accès aux différentes salles du lycée et de moyen de paiement pour les divers services de la société de restauration.
- ✓ Tout élève **doit obligatoirement** être en possession de cette carte dans l'enceinte de l'établissement.
- ✓ En cas de perte, s'adresser au responsable de la vie lycéenne.
- ✓ Si la carte doit être refaite, une somme de 8 € sera demandée.

Photocopies ou impressions

- ✓ Chaque élève reçoit un crédit en début d'année. Une fois ce crédit épuisé, il est possible d'acheter des forfaits photocopies ou impressions auprès du service comptabilité. **Un forfait de 7 € donne droit à 100 unités sachant que :**
 - Une photocopie ou impression en noir et blanc = 1 unité
 - Une photocopie ou impression en couleur = 7 unités

Restauration

- ✓ Le règlement des repas se fait à l'aide de la carte magnétique remise à votre enfant en début d'année.
- ✓ Cette carte devra être créditée au plus vite et le plus régulièrement possible par chèque libellé à l'ordre de la société « DUPONT RESTAURATION » ou par virement par le biais du site internet (aucun découvert ne sera accepté). La procédure vous sera donnée à la rentrée.

Casiers

- ✓ Des casiers sont mis à la disposition des élèves tout au long de l'année, dans le grand hall de l'établissement.
- ✓ Chaque casier est partagé par deux élèves.
- ✓ Un **chèque de 10 € pour la location** du casier et un **chèque de 20 € pour la caution** vous seront demandés, à l'ordre de « NOTRE-DAME DU GRANDCHAMP ».

Stages

- ✓ **TAGO** : P5 : Du lundi 7/11 au vendredi 2/12/2022
P6 : Du mardi 3/01 au vendredi 27/01/2023.
- ✓ **TMCV** : P5 : Du lundi 7 ou mardi 8/11 au vendredi 2 ou samedi 3/12/2022
P6 : Du mardi 3/01 au vendredi 27 ou samedi 28/01/2023.

Certificats de scolarité

Deux exemplaires seront remis à l'élève dès la rentrée, ensuite vous pourrez les télécharger via le site [École directe](#) (vos identifiants de connexion vous seront remis lors des réunions de parents).



Règles de comportement de l'élève dans le cadre scolaire

Les règles de comportement de l'élève sont définies par :

- Le règlement intérieur
- Le règlement des tests (pour les terminales)
- La charte informatique
- La netiquette

Lorsque l'élève et les parents ont lu l'ensemble de ces documents, le coupon ci-dessous, dûment signé, doit être retourné avec les documents de rentrée.

✂

Règles de comportement
Lycée professionnel

NOM de l'élève :

Prénom :

Classe :

déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des documents qui régissent le comportement de l'élève dans le cadre scolaire et m'engager à respecter les règles énoncées.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :